



# Vigie de la Laïcité

Association Loi 1901

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 09 décembre 2021  
par la Vigie de la laïcité  
[www.vigie-laicite.fr](http://www.vigie-laicite.fr)

page 1/2

**Tout d'abord, en ce 09 décembre 2021, la Vigie de la laïcité souhaite rappeler la teneur démocratique du projet républicain porté par la laïcité et l'importance d'exercer une veille active à partir d'informations fiables, afin d'éviter les diverses manipulations politico-idéologiques de toutes parts.**

C'est dans ce contexte d'ailleurs que la Vigie de la laïcité a pris connaissance de la publication du [sondage IFOP pour la LICRA](#), datant en réalité du 03/03/2021 mais dont la diffusion a été décidée ce jour, pour célébrer la journée de la laïcité.

**Comme d'autres acteurs rigoureux, la Vigie constate combien cette enquête d'opinion est marquée par de nombreux biais et imprécisions :**

**En voici quelques-uns :**

- Tout d'abord, nous notons que la date de recueil des réponses remonte à janvier 2021 et les réponses ont toutes été recueillies en ligne « *Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 15 au 20 janvier 2021* »
- Le panel est constitué d'un trop faible nombre de personnes pour être fiable d'un point de vue statistique ;
- Les sous panels, de nature confessionnelle, sont constitués d'un nombre de personnes encore plus faible (quelques dizaines) qui empêche d'en tirer un quelconque enseignement ;
- Le panel ne fait pas la distinction entre lycéens français et lycéens étrangers résidant en France ;
- Les enseignements généraux du sondage sont tirés d'une seule réponse positive sur une scolarité entière, soit entre 12 et 15 ans ;
- La loi du 15 mars 2004 est mal définie, ce qui traduit une méconnaissance grave du droit en vigueur ; en particulier, l'introduction fait référence à un "principe de neutralité" religieuse qui gouvernerait la scolarité. La loi de 2004 ne prohibe que les signes par lesquels les élèves manifesteraient ostensiblement leur appartenance religieuse et ne prescrit pas une totale neutralité de discours ou de comportement.
- Les termes employés par l'institut de sondage révèlent de sa part une prise de position éminemment partielle ;
- A partir de réponses anodines ou pouvant conduire à des interprétations très diverses sont extrapolées des affirmations « chocs » mais faussées nombre des "dérives" ici relatées sont des "demandes" (ex : demande de menus confessionnels) non rattachées à quelque information sur les suites qui leur sont réservées.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 09 décembre 2021  
par la Vigie de la laïcité  
[www.vigie-laicite.fr](http://www.vigie-laicite.fr)

page 2/2

- Certaines questions, dont la formulation reste très vague, conduisent à des interprétations différentes. Les réponses obtenues ne peuvent donc pas être interprétées de manière aussi univoque (ex : « *Au cours de votre scolarité, avez vous observer les faits suivants de la part d'un élève...* »)
- Les segmentations faites entre les différents « types » de lycées apparaissent non étayées ;
- Le focus opéré sur les « lycéens musulmans », outre qu'il repose sur un panel n'ayant aucune valeur scientifique aboutit à une division nauséabonde de la population lycéenne, à l'opposé de toute démarche laïque.

Là où le sondage souhaite jeter la lumière sur des pratiques "séparatistes", trop de questions demeurent sans réponse pour qu'il puisse être accepté comme tel. Tout comme le rapport IGESR de 2019 (*L'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires de l'enseignement public : état des lieux, avancées et perspectives*) soulignait que remontaient, sous le label "atteintes à la laïcité", une très grande variété de faits (dont certains n'ont que peu de rapport avec la laïcité), on peut s'interroger : qu'est-ce, ici, qu'une "contestation, au nom de la religion, d'un contenu enseigné" ? Et sur quelles bases précises des enseignant.es peuvent ils constater à la cantine l'organisation de tables séparées selon la religion des élèves ? Cette information est-elle publique ?

**Les difficultés qui ont trait à la laïcité sont une réalité dans les lycées français. De même, il est vrai que celles-ci sont plus fortes dans les lycées où la mixité sociale et socioculturelle est faible, du fait de leurs populations homogènes et des replis qui en découlent.**

**En revanche, la réalité, comme le rappelle l'enquête du CNESEO de 2020 portant sur 16.000 élèves de 3<sup>e</sup> et terminales et de 350 chefs d'établissements est très différente de celle qu'affirme sans nuance ce sondage qui ne porte, lui, que sur un petit millier de personnes.**

Enfin, affirmer que « tout va mal » ne règle rien. Il est temps d'agir, d'assurer une plus grande mixité sociale. Cela doit se faire par une meilleure répartition spatiale des lycées sur le territoire, la proposition d'options spécifiques, le renforcement des équipes pédagogiques, le respect de la carte scolaire (qu'il s'agirait peut-être de réviser), et aussi l'implication du secteur privé sous contrat qui doit prendre bien plus sa part qu'il ne le fait actuellement. Cela signifie également le renforcement des formations à la laïcité et à l'enseignement laïque des faits religieux et des courants de pensée. Cet enseignement doit se appuyer sur des données parfaitement objectives, fondées sur le droit, l'histoire et la pratique. Cela signifie de donner, enfin, de nouveaux moyens, humains et financiers, à l'enseignement public pour qu'il puisse réellement remplir sa mission..

**En conclusion :**

- **La Vigie de la laïcité appelle les médias et responsables publics à ne pas relayer « tel quel » ce sondage tronqué comme le voudraient ses auteurs, mais à bien en identifier les nombreux biais.**
- **Il est maintenant plus que nécessaire de porter le débat sur les véritables causes des replis communautaires, rapidement évoquées ici.**